

Apartheid 101:

LE BOYCOTT DE L'ÉTAT D'ISRAËL

PALESTINE



La campagne « boycott, désinvestissement et sanctions » contre l'apartheid israélien fait suite à un appel lancé par plus de 170 organismes issus de la société civile palestinienne en 2005. Cet appel demandait aux « personnes de conscience » partout dans le monde d'entamer une campagne visant à isoler Israël, afin que ce dernier ne puisse continuer à mettre en place ses politiques d'occupation militaire, de colonisation, d'oppression et de discrimination systématique à l'endroit des Palestiniennes et des Palestiniens ainsi que ses agressions et sa suppression des droits fondamentaux des populations au Moyen-Orient¹. Il s'agit donc de poser un geste concret de solidarité avec les luttes de libération menées sur le terrain en Palestine et au Moyen-Orient. La campagne « boycott, désinvestissement et sanctions » s'inspire en ce sens du boycott du régime d'apartheid en Afrique du Sud pendant les années 1970 et 1980, qui a contribué largement à la chute de celui-ci.

► Pourquoi est-ce important pour les étudiantes et les étudiants d'appuyer cette cause?

Le mouvement étudiant au Québec s'est toujours porté solidaire des luttes locales et mondiales en faveur de la justice sociale et de l'égalité. À plusieurs reprises, nous avons pris position contre des guerres et des occupations, comme lors de l'invasion de l'Irak en 2003, et nous sommes solidarisés avec les groupes luttant contre celles-ci. C'est en s'appuyant sur cette tradition que les associations étudiantes membres de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) ont décidé de s'engager dans la voie de la campagne de boycott contre Israël en prenant position lors du Congrès annuel des 26 et 27 avril 2008.

► L'appui du Canada à Israël

Ce qu'il faut comprendre également dans le cas d'Israël, c'est que ce pays profite d'un appui infaillible de la part du gouvernement canadien. En voici un exemple frappant : en 2006, lors de l'offensive militai-

re israélienne contre le Liban et la bande de Gaza (pendant laquelle plus de 1 000 civil-e-s ont été tué-e-s, dont une famille de sept enfants originaires de Montréal), Stephen Harper a déclaré que l'agression israélienne était une « réponse mesurée »² face à la capture d'un soldat israélien par le groupe Hezbollah. De telles déclarations démontrent d'une complicité odieuse avec les politiques brutales de l'État israélien. Lorsque de telles énormités sont prononcées par un gouvernement qui prétend agir et parler en notre nom, il est de notre devoir de réagir.

Lors d'un discours donné en 2005, l'ex-Premier ministre Paul Martin a déclaré que « les valeurs d'Israël sont les valeurs du Canada »³. Effectivement, bien que les contextes diffèrent, il s'agit dans les deux cas de pays fondés sur l'expulsion, l'oppression, voire le génocide des peuples qui vivaient initialement sur ces terres. Dans le cadre du mouvement de solidarité avec la Palestine, il est bon de se rappeler que nous aussi vivons dans un pays aux structures coloniales...

- 1 - « Harper stands by his comments on Israel's 'measured' response », *The Gazette*, 18 juillet 2006.
- 2 - Le 14 novembre 2005, lors d'un discours devant l'organisation « United Jewish Communities » <http://www.ujc.org/page.html?ArticleID=114406>
- 3 - Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – Ontario, *Vers une paix juste au Moyen-Orient*, www.cupe.on.ca



► Des appuis grandissants à la campagne de boycott

Trois ans après la publication de l'appel au boycott, la campagne pour isoler Israël prend de l'ampleur. Au Canada, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – Ontario et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants (FNEEQ) ont appuyé cette campagne. Ailleurs dans le monde, plusieurs syndicats, institutions et associations ont fait de même, dont le Congrès des syndicats d'Irlande, le Syndicat de la fonction publique de la Norvège, le Parti vert des États-Unis et le Festival du film d'Édimbourg⁴.

► Pourquoi parler d'un « apartheid » israélien ?

La notion d'apartheid est liée à la séparation d'une population sur des bases raciales. Tout comme l'Afrique du Sud de l'époque (où la minorité blanche détenait le pouvoir politique et économique, faisant subir à la majorité noire la discrimination dans toutes les sphères de la société), l'État israélien applique plusieurs politiques que l'on peut qualifier « d'apartheid ».

L'apartheid israélien trouve ses fondements dans la colonisation et l'occupation militaire de la Palestine. En effet, Israël s'est approprié les terres de la Palestine, chassant du coup les habitants et habitantes indigènes et détruisant des villages complets. En 1948, année de la fondation de l'État d'Israël, on estime que 750 000 Palestiniennes et Palestiniens ont été contraints et contraintes à l'exil. Leurs descendants et descendantes forment aujourd'hui la plus importante po-

pulation de réfugié-e-s au monde. Israël refuse toujours de reconnaître le droit de retour à leurs terres (tel que stipulé par la résolution 194 de l'ONU), tandis que toute personne d'ascendance juive peut immigrer et obtenir la citoyenneté israélienne⁵.

De plus, le gouvernement israélien tient à maintenir le « caractère juif » de l'État d'Israël, consolidant la structure étatique sur le caractère ethnique et religieux des citoyens israéliens et citoyennes israéliennes. Ainsi, les citoyens et citoyennes arabes d'Israël ne jouissent pas des mêmes droits que leurs concitoyens d'origine européenne. Quatre-vingt-treize pour cent des terres israéliennes sont réservées au développement pour Juifs et Juives uniquement⁶. La population palestinienne, quant à elle, est entassée dans les petites enclaves de la bande de Gaza et de la Cisjordanie; les déplacements dans ces territoires sont grandement compliqués par la présence de multiples points de contrôle (*checkpoints*), où les traitements humiliants par les soldats israéliens sont monnaie courante. Ces points de contrôle briment la liberté de mouvement de la population palestinienne et empêchent les gens de travailler et d'avoir accès à des soins et services de base.

L'occupation militaire de la Palestine maintient les structures de l'apartheid en place. La vie sous occupation militaire est composée d'arrestations arbitraires (plus de 10 000 prisonniers politiques palestiniens en Israël, dont 400 enfants), d'une destruction répétée de maisons (et de vergers d'oliviers) comme punition collective, de raids constants, du maintien d'un état de siège (plus de 400 civil-e-s tué-e-s



depuis le début de 2008, dont des dizaines d'enfants, pendant le blocus sur Gaza)⁷ et de la loi martiale permanente.

Un des exemples les plus frappants de l'apartheid israélien est le mur de séparation dont la construction a débuté au début des années 2000 et dont le prolongement se poursuit encore aujourd'hui. Ce mur, qui empiète sur les territoires déjà parcellisés de la Cisjordanie et de Gaza, est une façon pour le gouvernement d'annexer encore plus de terres palestiniennes. Le mur de l'apartheid, déclaré illégal par la Cour pénale internationale en juillet 2004, coupe les vivres aux agriculteurs, isole des villages, érige une barrière physique entre la population et les services de base utilisés par cette dernière, en plus de concrétiser cette séparation caractéristique à la notion d'apartheid.

4 - SCFP-Colombie Britannique, *Le Mur doit tomber*, p. 8

5 - À ce sujet, voir également le livre d'Ilan Pappé, *The Ethnic Cleansing of Palestine*, paru en 2007.

6 - SCFP – Ontario, *Ibid.*

7 - ABUNIMAH, Ali. « Rays of hope from the Gaza Ceasefire », 20 juin 2008, www.electronicintifada.net

► **La campagne « Boycott, désinvestissement et sanctions » contre Israël⁸**

Le boycott, le désinvestissement et les sanctions sont trois stratégies différentes qui partagent un objectif commun, soit d'isoler le régime d'apartheid israélien. L'appel à cette campagne reconnaît qu'à de nombreuses reprises des positions ont été exprimées pour qu'Israël respecte les droits humains fondamentaux des Palestiniens et Palestiniennes. Toutefois, la communauté internationale n'a jamais mis ces positions en pratique. C'est donc à nous d'agir concrètement pour faire valoir des positions et pour exercer de la pression sur l'État israélien.



► **Qu'est-ce que le boycott?**

Un boycott, c'est le refus de consommer des produits d'une entreprise ou d'une nation, en l'occurrence les produits israéliens ou d'entreprises qui appuient Israël. Il peut également s'agir de boycotter des événements (culturels, sportifs ou autres) qui font la promotion de l'État israélien.

Les produits emballés et exportés par Israël présentent un code-barre qui débute par les chiffres 7290. C'est l'une des façons de reconnaître des produits à boycotter. Toutefois, plusieurs biens peuvent également être emballés à l'étranger ou encore être produits par des entreprises qui appuient l'État israélien. C'est le cas entre autres des cafés Starbucks et du fabricant de pelles mécaniques Caterpillar (qui vend également des bottes, des vêtements, des sacs à dos et autres accessoires).

Boycottons les librairies Chapters/Indigo!

La chaîne de librairies Chapters/Indigo possède plusieurs magasins à travers le Canada, dont quelques un dans la grande région de Montréal (Indigo, Chapters et Coles). Les actionnaires majoritaires de cette chaîne de librairies (Heather Reisman et Gerry Schwartz) ont créé un organisme nommé *Heseg* – Fondation pour les soldats solitaires (*Lone Soldier Foundation*). Cet organisme appuie financièrement les personnes qui ne vivent pas en Israël, mais qui désirent néanmoins s'enrôler dans son armée. Il s'agit donc d'un soutien indirect à l'armée israélienne via des bénéfices commerciaux. Depuis 2004, plus de 500 Palestiniens et Palestiniennes, surtout des civil-e-s, ont été tué-e-s par l'armée israélienne. Depuis 1967, c'est plus de 12 000 maisons qui ont été détruites⁹. Boycottons Chapters/Indigo!

Le boycott académique

Un des aspects de la campagne de boycott qui concerne particulièrement le mouvement étudiant est le boycott académique. En effet, le boycott académique demande à la population étudiante et aux autres acteurs et actrices du milieu de l'éducation de mettre fin à toute collaboration avec des institutions d'enseignement israéliennes en plus de déconstruire l'analyse pro-apartheid enseignée dans quelques cours. Les institutions scolaires et les universitaires israéliennes jouent un rôle important dans la perpétuation et la transmission des idéologies racistes et coloniales inhérentes à l'apartheid israélien. Ces institutions sont également les endroits où sont élaborés les théories, plans et projets de l'occupation israélienne.

Le boycott académique peut prendre plusieurs formes, notamment :

- Refuser ou mettre fin à des projets académiques et de recherche en partenariat avec des institutions israéliennes;
- Annuler toutes les subventions et autres formes de financement pour des institutions scolaires israéliennes;
- Refuser de participer à des conférences organisées ou qui impliquent des universités et institutions israéliennes;
- Refuser de contribuer de la recherche ou des textes à des institutions ou publications israéliennes;
- Dénoncer les partenariats de son institution scolaire (université, cégep...) avec Israël.

8 - Adapté du site de la « Coalition Against Israeli Apartheid » à Toronto; www.caiaweb.net

9 - www.caiaweb.org/activistresources

► Le boycott académique et le droit à l'éducation en Palestine

Aujourd'hui, les mesures prises par Israël ont pour effet de détruire le système d'éducation en Palestine. Des écoles ferment, des étudiants, étudiantes et professeurs sont ciblé-e-s par l'armée et l'accès physique aux différentes institutions est fort restreint, notamment par les nombreux *checkpoints*. Dans ce contexte, la sauvegarde de l'institution académique israélienne, qui appuie ces crimes, n'est pas un geste en faveur de la liberté intellectuelle, mais plutôt en faveur de sa destruction. En tant qu'étudiants et étudiantes, une telle violation du droit à l'éducation vient nous interpeller directement. Un boycott académique oblige les étudiants et étudiantes à travers le monde à prendre au sérieux leur responsabilité d'aller à l'encontre du *statu quo* et de se joindre à un mouvement global en faveur de la justice sociale.

► Qu'est-ce que le désinvestissement?

La campagne de désinvestissement est un effort visant à exercer de la pression pour que les entreprises ayant investi en Israël ou dans des institutions jouant un rôle dans l'apartheid israélien retirent ces investissements, mettant ainsi une pression d'ordre économique sur le gouvernement. Ainsi, durant la lutte contre l'apartheid sud-africain, une campagne pour le désinvestissement a été menée pour tenter de contrer les multinationales qui contribuaient à ou qui profitaient de l'exploitation des populations noires. Il s'agit aujourd'hui de faire de même dans le cas du régime d'apartheid israélien.

► Que sont les sanctions?

Les sanctions sont des mesures qui ont été développées dans le but de faire respecter les préceptes du droit international. Habituellement, les sanctions coupent le commerce et les investissements, empêchant ainsi le pays ciblé d'acheter ou de vendre des produits internationalement. Les sanctions peuvent également viser des produits particuliers, tels que le pétrole ou les armes. Elles peuvent aussi interdire la cir-

ont été imposées pour opprimer les populations de pays considérés comme étant hostiles aux États-Unis ou à l'Occident. Ces sanctions ont donc été instaurées dans un contexte d'exploitation. Toutefois, dans certains cas, des sanctions ont spécifiquement servi à soutenir la lutte populaire contre l'oppression. Dans le cas de l'Afrique du Sud, les sanctions contre le pays ont servi très efficacement le combat contre l'apartheid. Les États-Unis ont été parmi les der-



culacion aérienne, suspendre ou sévèrement restreindre les relations diplomatiques, stopper les investissements ou geler les dépôts dans les comptes de banque internationaux.

Il y a une différence fondamentale entre les sanctions appliquées pour appuyer la lutte d'un peuple opprimé et les sanctions mises en places pour opprimer activement un peuple. Historiquement, dans la plupart des cas, des sanctions

niers pays à imposer des sanctions contre l'Afrique du Sud, alors qu'Israël ne l'a jamais fait. C'est la coordination de diverses campagnes populaires de boycott et de désinvestissement qui ont fait suffisamment monter la pression et qui ont forcé les gouvernements à agir en imposant des sanctions contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud.

► **Les accords de libre-échange entre le Canada, le Québec et Israël**

Un élément de partenariat entre le Canada et Israël est l'accord de libre-échange que ces deux pays ont signé en 1997; cet accord bilatéral est le premier accord signé par le Canada à l'extérieur de l'hémisphère ouest. Depuis la signature de cet accord, le commerce entre Israël et le Canada s'est considérablement développé : à l'heure actuelle, on estime la valeur du commerce bilatéral à environ 1 milliard de \$ par année. Cet accord, qui ouvre des nouveaux marchés pour les entreprises israéliennes, est problé-

matique pour plusieurs raisons. D'abord, parce que le territoire compris dans l'entente implique tous les territoires où sont appliquées les lois israéliennes, donc comprennent également les territoires occupés de la bande de Gaza et de la Cisjordanie. Il s'agit donc d'une légitimation de l'occupation militaire israélienne par le gouvernement canadien. Également, le texte de cet accord stipule que son application doit être conditionnelle au respect par les deux pays de leurs obligations en vertu du droit international, y compris leur respect de la « paix et de la sécurité internationale ». Ainsi, bien que le Canada ait condamné à plusieurs reprises les agissements d'Israël entre 2000 et 2005, les échanges commerciaux se sont maintenus et ont même pris de l'ampleur¹⁰.



Parallèlement à cet accord, les gouvernements canadien et israélien participent aussi au projet *Canada-Israel Industrial Research and Development Fund*. Parmi les résultats de cette collaboration figure un projet militaire de construction d'un véhicule robotisé destiné à patrouiller les *checkpoints* et les frontières.

Le gouvernement du Québec entretient également des liens formels avec l'État israélien, par le biais d'une *Entente de coopération* qui a été re-

nouvelée pour cinq ans en décembre 2007¹¹. Cette entente de coopération avait initialement été signée en 1997 et affirmait que le « Québec appuie les résolutions de l'ONU »¹². Pourtant, malgré les violations répétées de ces résolutions et même après les agissements du gouvernement israélien pendant l'offensive contre le Liban en 2006, le gouvernement de Jean Charest a renouvelé cette entente.

Les accords de libre-échange et de coopération avec Is-

raël participent de plain-pied à l'oppression économique continue du peuple palestinien et des autres populations au Moyen-Orient. Dans le cadre d'un appel international au boycott, ces accords doivent être dénoncés et combattus.

La lutte contre l'apartheid israélien n'est pas une question de religion ou d'ethnicité, mais de justice sociale et d'équité. C'est à nous d'agir pour faire en sorte que ces principes deviennent réalité pour tous et toutes.

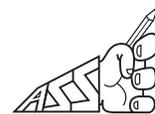
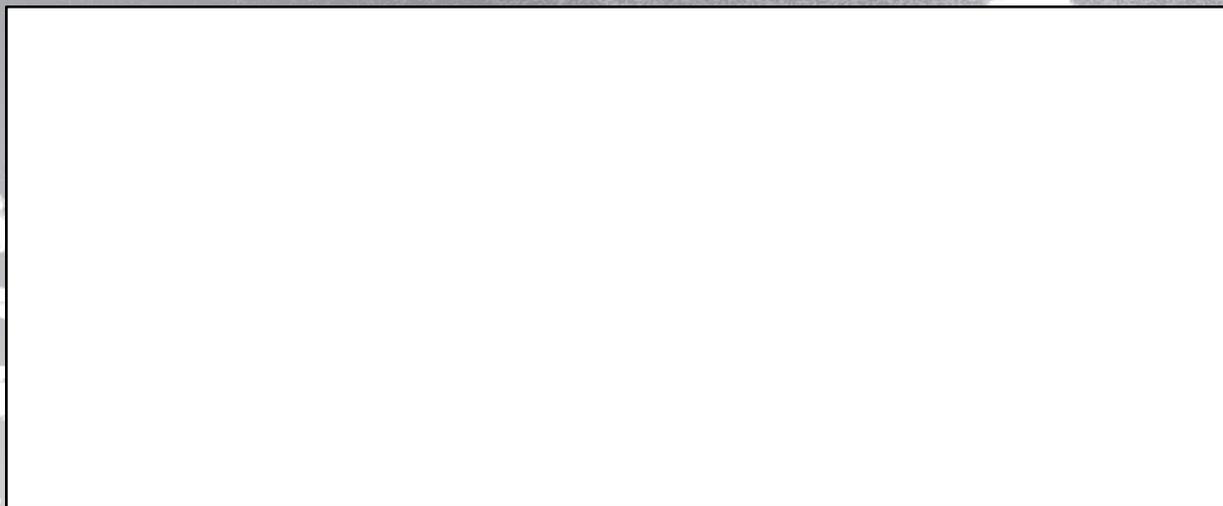
11 - http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/informer/salle_de_presse/communiqués/textes/2007/2007_12_11.asp

12 - http://www.rcinet.ca/rci/fr/canada_contenu.asp?ID=882&L=fr



Pour en savoir plus

- ★ www.fneeq.qc.ca/fr/comites/action_internationale/palestine.html
- ★ tadamon.resist.ca/index.php/
- ★ www.generation-palestine.org
- ★ www.stopthewall.ca (en anglais)
- ★ www.caiaweb.org (en anglais)
- ★ www.bdsmovement.net (en anglais)



Association pour une Solidarité
Syndicale Étudiante

(514) 390 - 0110
www.asse-solidarite.qc.ca
executif@asse-solidarite.qc.ca